



**La Francophonie, un laboratoire de
développement durable ?**

Nar GUEYE

Note sur l'auteur :

Nar Gueye est maître de conférences associé à *Iframond* - Université Jean Moulin - Lyon 3

Publication de la Chaire Senghor de la Francophonie,
Sous la direction de Jean-François Simard, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie

Série : Cahier Senghor, numéro 4
ISBN (Imprimé): 978-2-89251-454-4
ISBN (PDF): 978-2-89251-455-1
Décembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos.....	iii
Introduction :.....	1
1. Les apports de la Francophonie, à la promotion du développement durable.....	1
1.1. Francophonie, mondialisation et développement durable.....	2
1.2. La Francophonie propose cinq piliers pour le développement durable.....	3
2. Le développement durable au regard de la Francophonie : un supplément d'âme ?	7
2.1. Que peut apporter le pilier culturel au développement durable ?	8
2.2. De la nécessité de tenir compte des droits de l'Homme pour un développement humain durable.....	11
2.3. Les valeurs de dialogue et de solidarité, des préalables pour un développement durable..	13
Conclusion :	14
Bibliographie	15

AVANT-PROPOS

La publication de ce Cahier survient alors que la 17^{ème} Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques se termine à peine. La Conférence de Durban illustre de nouveau les difficultés d'en arriver à l'établissement d'un cadre mondial de lutte contre les changements climatiques dans une logique de négociations multilatérales.

Les réflexions de Nar Gueye arrivent à point. En effet, notre collègue de l'Université Jean Moulin soulève un questionnement de fond : en quoi la Francophonie, comme système de relations internationales et d'actions multilatérales, trouve-t-elle résonance dans la question du développement durable? Autrement dit, en quoi la Francophonie apporte-t-elle un supplément d'âme, non seulement dans la manière de concevoir le développement durable, mais encore et peut-être surtout, dans la manière de s'acquitter des défis qui en découlent?

Lors de sa création, la question du développement durable n'était pas à priori un enjeu qui se situait au cœur de la mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie, alors essentiellement caractérisée par : « *le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques, et par là au rapprochement des peuples* ». Dans le présent Cahier, Nar Gueye nous démontre avec éloquence comment - depuis la création de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie fondée en 1988, en passant par le Sommet des chefs d'état et de gouvernement tenu à Ouagadougou en octobre 2004 et la création de la Direction du Développement durable et de la Solidarité en novembre 2005 - la Francophonie et les réseaux de proximité qu'elle fédère auront donné naissance à une action féconde et viable qui participe désormais à la définition institutionnelle de la Francophonie.

Ce quatrième Cahier de la Chaire Senghor rédigé par Gueye joint sa voix à une réflexion émergente¹ sur les «partenariats innovants» qui font de la Francophonie, de par le regard particulier qu'elle pose sur le monde, un laboratoire social qui apportera, espérons-le, une valeur ajoutée au développement durable.

Soulignons enfin qu'en s'intéressant comme il le fait à l'apport de la « culture » dans un processus de développement, fût-il même durable, Gueye s'inscrit dans la riche tradition de pensée de Léopold Senghor selon lequel : « *la culture est au début et à la fin de tout développement* ».

Jean-François Simard

Titulaire de la Chaire Senghor de l'Université du Québec en Outaouais

¹ Consulter en outre à cet égard «*Les Actes du Colloque International Francophonie et Développement Durable. Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012?*» (Dakar, Sénégal, les 11, 12 et 13 mars 2002), ainsi que *La Table ronde sur « Le Développement durable, quelle valeur ajoutée de la Francophonie? »* (Université Laval, Québec, octobre 2010, organisée par L'IEPF et l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone).

INTRODUCTION :

La recherche de la puissance, la maximisation de la rentabilité financière des capitaux investis et les exigences d'approvisionnement en matières premières sont facilitées par l'évolution de la science et de ses applications techniques dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications. Les hommes, les marchandises et les capitaux se déplacent beaucoup plus facilement, les frontières disparaissent progressivement et les barrières douanières sont réduites au strict minimum. La théorie des avantages comparatifs a permis de spécialiser les territoires dans les produits et les services qu'ils font le mieux. Les coûts de transport maritimes étant fortement réduits, on assiste à la naissance d'un village planétaire dans lequel tous les échanges sont facilités par des mécanismes et des procédures consensuels tels que des normes, des conventions, des codes, des protocoles, des procédures et même des prix acceptés par tous par la force du marché et de sa règle sacrée de l'offre et de la demande. C'est tout cela qui a produit la mondialisation née avec la révolution industrielle. Cette mondialisation a évolué très vite et a tout bouleversé sur son passage ; elle a produit des mutations positives dans plusieurs secteurs, et parfois des effets négatifs désastreux pour certaines populations de la planète.

Des stratégies ont été proposées pour atténuer ses effets (pauvreté, précarité, impacts sur l'environnement, aléas climatiques, etc.) et beaucoup d'acteurs s'y sont investis : la société civile, les entreprises, les collectivités locales, les

Etats, les organisations régionales et internationales.

Parmi ces stratégies, on distingue le développement durable, né dans les années 80. Ce nouveau concept intéresse tous les acteurs ci-dessus cités, qui se l'approprient et qui initient des outils et des actions pour sa promotion.

La Francophonie, acteur géoculturel et géopolitique des relations internationales, n'est pas en reste. Elle s'est investie au développement durable, lui a consacré un sommet de Chefs d'Etat et de gouvernement et a même proposé d'améliorer le concept. Elle a été qualifiée de laboratoire de mondialisation humaniste par certains du fait des valeurs qui la caractérisent. Peut-elle devenir un laboratoire de développement durable du fait de ses apports pour la promotion du concept et des valeurs qu'elle propose pour l'encadrer ? C'est la problématique que nous allons étudier.

1. LES APPORTS DE LA FRANCOPHONIE, À LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Francophonie date de la fin du XIX^e siècle. C'est en 1883 que le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) a utilisé pour la première fois le mot dans son ouvrage *France, Algérie et colonies*. Il y considère que la francophonie est l'espace des parlants français, et les francophones sont « tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue », (Reclus, 1883).

Aujourd'hui, la Francophonie désigne le regroupement sur une base politique des Etats et gouvernements membres de

l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui se réunissent en sommet. Elle compte à ce jour 53 Etats et gouvernements membres, 3 Etats associés et 19 Etats observateurs, soit au total 75 Etats et gouvernements.

L'espace francophone ainsi constitué représente une réalité non exclusivement linguistique mais aussi culturelle et géographique. C'est un espace géopolitique, géolinguistique et géoculturel dispersé dans tous les continents, qui prend en compte tout à la fois les dimensions linguistiques, géographiques, politiques, culturelles, économiques et sociales.

La francophonie du XXIème siècle, analysée sous l'angle du Cadre stratégique décennal adopté lors du Sommet de 2004, cherche à devenir une francophonie de développement et de paix, une francophonie qui suscite l'envie de partager, d'être ensemble, d'être solidaire devant tous les défis de la mondialisation : défis individuels, nationaux, régionaux et planétaires. Certes politique, elle est également culturelle, économique, sociale, technique, environnementale... Elle met en avant le dialogue des cultures, facteur de paix dans la mondialisation culturelle ainsi que la solidarité entre ses différents acteurs : Etats, collectivités territoriales, secteur privé et société civile.

La Francophonie est un concept évolutif qui a ses défenseurs et ses détracteurs. Selon l'actuel Secrétaire général, le Président Abdou Diouf, la première définition de Reclus, est une définition de géographe, « marquée par un contexte historique, qui n'est plus de mise, celui des empires coloniaux », mais avec l'évolution du concept de Francophonie, « il y a les définitions contemporaines, ou

(...) les perceptions, dans la mesure où ces conceptions opposent à l'objectivité scientifique du géographe Reclus, une subjectivité largement teintée de préjugés. Avatar du colonialisme pour certains, combat dépassé contre l'anglais pour d'autres, « machin » bureaucratique pour d'autres encore, telles sont, malheureusement, les étiquettes que l'on continue d'apposer à la Francophonie et qui contribuent à déprécier son image », (Diouf, 2008).

1.1. Francophonie, mondialisation et développement durable

Avec ses valeurs de solidarité, de dialogue, de diversité et de partage, la Francophonie répond aux « attentes de la mondialisation humaniste » (Guillou et Phan, 2011), avec un espace de coopération associant des Etats et gouvernements du Nord et du Sud, et des populations d'origines, de religions, de races, de cultures et de langues diverses, mais ayant en partage la langue française. Elle s'est investie dans cette mission, à travers les programmes de coopération mis en œuvre par ses opérateurs (AUF, TV5Monde, AIMF, Université Senghor d'Alexandrie) et ses organes subsidiaires dont l'IEPF.

La Francophonie a beaucoup évolué depuis 2004, année de mutations pour l'Organisation internationale de la Francophonie ; elle a été l'année du Sommet de Ouagadougou au cours duquel a été adopté le Cadre stratégique décennal.

En effet, après le Sommet de la Terre organisé par les Nations Unies en 2002 à Johannesburg, la Francophonie, à l'instar des organisations internationales et régionales, décida de s'engager davantage

dans la promotion du développement durable et de l'intégrer dans tous ses nouveaux programmes ; c'est pourquoi le thème choisi pour le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Ouagadougou en octobre 2004 a été « *La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable* ».

La Déclaration de Ouagadougou et le Cadre stratégique décennal issus de ce sommet ont consacré la maturité du concept de développement durable en Francophonie. A Ouagadougou, la Francophonie propose d'ajouter aux trois piliers classiques du développement durable (économique, social et environnemental), deux nouveaux piliers : la diversité culturelle et linguistique d'une part, et la démocratie, les droits de l'Homme et l'Etat de droit d'autre part. Faisant référence aux sommets antérieurement organisés par la communauté internationale sur les mêmes thèmes, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont insisté sur la lutte contre la pauvreté et l'accompagnement des pays en développement dans leurs stratégies d'intégration à l'économie mondiale. La lutte contre la pauvreté et le développement durable requièrent des changements d'attitudes, la définition de nouvelles priorités et de nouvelles stratégies aussi bien pour le Nord que le Sud.

C'est à cet effet que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones ont proposé « l'instauration d'un partenariat global visant à une mondialisation équitable et un développement durable, à tous les niveaux : international, régional, national et local ». ²

² Préambule de la Déclaration de Ouagadougou du 27 novembre 2004

Lors du sommet de Ouagadougou, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont fixé des objectifs responsables et pertinents et des missions précises et cohérentes avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les principales conventions des Nations Unies (climat, biodiversité, Agenda 21, désertification, etc.).

Le Cadre stratégique décennal englobe les orientations stratégiques francophones pour dix années, à travers quatre missions : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique (mission A), Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme (mission B), Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche (mission C), Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité (mission D). Nous constatons ainsi qu'une mission a été particulièrement dédiée au développement durable. L'Institut de l'Energie et de l'Environnement des Pays Francophones (IEPF) et la Direction du Développement durable et de la Solidarité de l'OIF se sont intensément investis pour la mission D.

1.2. La Francophonie propose cinq piliers pour le développement durable

Dans la Déclaration de Ouagadougou, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont proposé cinq piliers pour un développement humain, durable et respectueux de l'environnement. L'analyse de ces piliers permet de comparer la vision francophone du développement durable au concept onusien qui a toujours servi de référence.

La Francophonie propose comme premier pilier, *un développement respectueux de l'environnement et soucieux de la conservation des ressources naturelles*. Dans ce pilier, les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones réitèrent leurs engagements aux différentes conventions internationales qui ciblent la protection de l'environnement et une gestion plus rationnelle des ressources naturelles. Parmi ces conventions, sont rappelées celles de Rio adoptées en 1992 (Déclaration sur les forêts, Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, Convention sur la Biodiversité, Agenda 21), et confirmées à Johannesburg en 2002.

La Francophonie rappelle également la nécessité de renforcer les engagements pour la sécurité alimentaire, une meilleure gestion de l'eau et des ressources énergétiques, et la lutte contre la désertification.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de favoriser l'éducation à l'environnement, nécessaire pour atteindre tous les objectifs fixés. Ils ont aussi demandé le renforcement du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) qui a un rôle fondamental à jouer dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable, mais qui ne dispose pas de suffisamment de moyens. L'idée de la transformation du PNUE en Organisation des Nations unies pour l'Environnement (ONUEN) lui permettra certainement d'avoir les ressources requises pour sa mission.

Ils ont également souhaité que les pays francophones en développement puissent pleinement profiter du Mécanisme pour un Développement propre (MDP) prévu

dans le Protocole de Kyoto ; ce mécanisme est une opportunité pour le transfert de technologies propres et pour la constitution de réservoirs de carbone (par le développement des ressources forestières).

Cet engagement de la Francophonie s'explique, par le fait « qu'il a été régulièrement démontré que le développement durable a besoin de ressources naturelles en quantité et en qualité, de manière permanente pour asseoir une croissance économique, qui se trouve être la base de l'épanouissement socioculturel des populations, qu'elles soient des pays développés ou en développement. Et la Francophonie, partie prenante de ce groupe d'acteurs, s'est inscrite dans cette mouvance internationale pour entreprendre des actions devant contribuer aux solutions des défis énergétiques et environnementaux à relever » (Dia Touré, 2008). A travers l'Institut de l'Energie et de l'Environnement des Pays francophones (IEPF)³, la Francophonie met en œuvre d'importants programmes qui « s'articulent aux objectifs des Nations Unies émanant des différentes conventions internationales adoptées à Rio et relatives à l'énergie, à l'environnement et au développement durable » (Gueye, 2010). Les programmes de l'IEPF visent « une exploitation maximale des ressources naturelles pour

³ L'IEPF est un organe de la Francophonie, créé en 1988 pour permettre aux pays francophones de conduire des actions concertées dans le domaine de l'énergie. Sa création s'explique par les effets néfastes du second choc pétrolier de 1979-1980 sur les économies des pays en développement. Ses compétences seront élargies au domaine de l'environnement en 1998, d'où sa nouvelle appellation d'Institut de l'Energie et de l'Environnement des Pays francophones.

accroître les capacités de satisfaction des besoins vitaux humains, et ce, dans une sobriété technologique permettant la préservation du capital écologique en vue d'en assurer une exploitation économique durable » (Dia Touré, 2011)⁴.

Le second pilier concerne *un développement économique continu et inclusif*. Pour ce pilier économique du développement durable, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont référés à la Déclaration du Millénaire, au Consensus de Monterrey, aux recommandations de la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances tenue à Monaco en 1999, à celles de la Conférence de l'Union africaine de 2004 sur « l'Emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique », aux négociations en cours à l'OMC (Cycle de Doha) et au NEPAD, pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les urgences en matière de lutte contre la pauvreté, d'aide publique au développement et de réduction du niveau d'endettement des pays en développement.

Ils ont insisté sur la nécessité de promouvoir la bonne gouvernance économique et démocratique, la promotion d'un environnement juridique favorable et l'harmonisation des cadres juridiques, la partenariat public-privé, le microcrédit par le renforcement institutionnel et financier des institutions de microfinance et l'échange de bonnes pratiques et d'expériences.

L'intégration à l'économie mondiale nécessitant beaucoup d'expertises, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont

félicité des actions de formation entreprises par l'OIF, et ont demandé un développement des programmes de renforcement des capacités institutionnelles appropriées pour une meilleure intégration dans le système commercial international.

Ils ont réaffirmé leur volonté de renforcer « la concertation francophone au sein des organisations internationales et en marge des grandes conférences à vocation économique » pour mieux coordonner et harmoniser leurs positions. A cet effet ils ont insisté sur les besoins de coordination pour trouver des solutions aux difficultés que rencontrent les pays en développement pour les produits agricoles et les produits de base, et aux questions de la propriété intellectuelle.

Le troisième pilier proposé par la Francophonie est *un développement fondé sur la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'Homme*. Ce pilier est essentiellement basé sur la Déclaration de Bamako et la Déclaration de Saint-Boniface, les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones ont insisté sur l'importance de la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme.

Dès l'instant que le développement et la démocratie sont indissociables, que le droit au développement est un droit inaliénable de l'Homme, et que l'Etat de droit est une nécessité pour avoir la paix et la sécurité, on peut considérer que ces trois aspects (démocratie, Etat de droit et droits de l'Homme) sont des préalables au développement durable. C'est pourquoi, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont davantage engagés dans l'intensification de la coopération avec l'ONU dans la prévention des conflits, le

⁴ Mot de la Directrice de l'IEPF, dans la revue Liaison Energie-Francophone, n°88 et 89 (*En route pour Rio + 20*), 2^{ème} trimestre 2011.

renforcement du droit international et le respect des droits de l'Homme, la promotion des femmes, la promotion du droit au développement et la promotion de la protection des libertés et des droits fondamentaux des personnes.

Dans le cadre des relations internationales, ils se sont engagés au respect des textes adoptés par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, au respect des dispositions du droit international humanitaire et des droits de l'Homme. Ils se sont également engagés à appuyer le renforcement du rôle et des moyens du Haut Commissariat aux droits de l'Homme et la mise en œuvre du NEPAD.

Le quatrième pilier concerne *un développement social équitable qui prend appui sur l'éducation et la formation*. Ce pilier social du développement durable vise l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle. Prenant appui sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et sur ceux de l'Education pour Tous (Sommet de Dakar), les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie rappellent la responsabilité des gouvernements de concevoir et de mettre en œuvre des politiques nationales d'éducation et de formation qui mettent l'accent sur l'adéquation entre la formation et l'emploi, la nécessité de permettre à tous un accès à l'enseignement primaire et également sur l'importance de l'enseignement supérieur, de l'enseignement à distance, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de la mobilité des étudiants.

Un accent est également mis sur la promotion de la langue française à côté des langues partenaires, et sur la

nécessité d' « assurer sa diffusion par les médias et garantir sa pérennité comme langue de recherche et de science ».

Les Chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé un appel à l'attention de la communauté internationale pour renforcer la part consacrée à l'éducation dans les financements bilatéraux et multilatéraux du développement.

Ils ont également inclus la santé dans ce pilier social en se préoccupant davantage des maladies endémiques telles que le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme et la poliomyélite qui ont de graves impacts sur les pays en développement touchés ;ils se sont engagés à se mobiliser pour enrayer ces fléaux.

Le cinquième pilier du développement durable est *un développement attentif à la diversité culturelle et linguistique*. Ce pilier s'explique par la nécessité d'appliquer des modèles de développement respectueux des cultures afin que, les populations locales puissent se les approprier.

A cet effet, les chefs d'Etat et de gouvernement ont confirmé leur engagement pour une convention internationale pour « ne pas laisser réduire les biens et services culturels au rang de simples marchandises » ; cette convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a finalement été ratifiée à l'Unesco en 2005.

Ils ont réitéré leur intérêt pour la promotion des industries culturelles qui nécessite l'appui et l'accompagnement des créateurs dans la production de biens et services culturels et dans leur diffusion au niveau international. Ils ont décidé de faciliter « la libre circulation des œuvres

et des artistes dans les espaces francophones ».⁵

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont rappelé leur engagement à la promotion de la langue française du fait de sa fonction de « grande langue de communication sur le plan international » et d'« outil d'élaboration et de transmission des savoirs », et à un plus large accès des populations francophones à TV5, « média international fédérateur du rayonnement de la diversité culturelle et de la langue française ».

Ils se sont également décidés à poursuivre le dialogue fructueux avec les autres aires linguistiques (Hispanophonie et Lusophonie), au dialogue des civilisations, et au renforcement de « l'utilisation des langues africaines et créoles dans les filières mondiales de circulation et de distribution des produits culturels ».

En proposant un pilier « diversité culturelle et linguistique » et un pilier « démocratie, Etat de droits et droit de l'Homme », nous pensons que la Francophonie a complété l'ossature classique du développement durable, constituée des trois piliers : l'économie, l'environnement et le social, auxquels correspondent trois objectifs : l'efficacité économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale. Ceci constitue une première raison qui fait de la Francophonie un laboratoire de développement durable.

2. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU REGARD DE LA FRANCOPHONIE : UN SUPPLÉMENT D'ÂME ?

La question qui se pose immédiatement est de savoir si ces deux nouveaux piliers proposés par la Francophonie ne sont pas déjà pris en compte dans les trois piliers classiques ? Si c'est le cas, il faudra expliquer le choix de la Francophonie de les extraire afin de ne pas les « diluer » dans les piliers classiques.

Si ce n'est pas le cas, il faudrait effectivement les considérer comme de nouveaux piliers aussi importants et aussi pertinents que les trois piliers classiques.

Pour vérifier cela, nous nous proposons d'analyser deux outils de dimension internationale assez déterminants pour le développement durable : le Global Compact des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE.

Rappelons d'abord les principes du Global Compact : soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme ; s'assurer que les sociétés ne sont pas complices dans les abus de droits de l'Homme ; soutenir la liberté d'association et la reconnaissance du droit aux associations collectives ; soutenir l'abolition du travail des enfants ; soutenir l'élimination de la discrimination dans le travail ; soutenir une approche préventive pour les défis environnementaux ; promouvoir la responsabilité environnementale ; encourager le développement ; encourager la diffusion des technologies environnementales ; lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance.

⁵ Déclaration de Ouagadougou de 2004.

Rappelons également les Principes directeurs de l'OCDE : contribuer aux progrès économiques, sociaux et environnementaux en vue de réaliser un développement durable ; respecter les droits de l'Homme, des personnes affectées par leurs activités, en conformité avec les engagements internationaux du gouvernement et du pays d'accueil ; encourager la création de capacités locales en coopérant étroitement avec la communauté locale ; encourager la formation de capital humain, en particulier en créant des possibilités d'emploi et en facilitant la formation des salariés ; s'abstenir de rechercher ou d'accepter des exemptions non prévues dans le dispositif législatif ou réglementaire ; appuyer et faire observer les principes de bon gouvernement d'entreprise ; élaborer et appliquer des pratiques d'autodiscipline en ses systèmes de gestion efficaces ; faire en sorte que les salariés soient bien au fait des politiques de l'entreprise et s'y conforment ; s'abstenir d'engager des pratiques discriminatoires ou disciplinaires à l'encontre de salariés ; encourager dans la mesure du possible, leurs partenaires commerciaux et s'abstenir de toute ingérence indue dans les activités politiques globales.

2.1. Que peut apporter le pilier culturel au développement durable ?

Le PNUD et la Banque mondiale ont proposé de nouveaux concepts comme celui du développement humain en introduisant des indicateurs liés à l'éducation, à la santé, à la liberté politique, aux droits de l'Homme et à des paramètres culturels, pour améliorer les chances d'atteindre les objectifs de lutte

contre la pauvreté pour un développement durable.

C'est d'ailleurs ce qu'a compris Gro Harlem Brundtland, en ajoutant à sa définition du développement durable⁶, des concepts qui la complètent : « deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». Il est important de noter ici que le concept de besoins pose problèmes du fait que les individus et les communautés n'ont pas forcément les mêmes besoins, ce qui entraîne forcément la prise en compte de la diversité dans le concept de développement durable. Ceci est évident, « il nous faut en effet sortir du mimétisme technocratique (en fait clanique) qui consiste à croire que tous les peuples du monde ont les mêmes besoins, les mêmes imaginaires et donc la même « demande » de prospérité. Car le problème au fond n'est pas de fournir aux hommes une nouvelle idéologie, mais de savoir comment, dans notre nouveau monde, toute société peut accoucher des citoyens éclairés capables de prendre la distance nécessaire vis-à-vis de la coutume, des luttes partisans et des idéologies, et d'engager le progrès » (Mvé-Ono, 2008).

En dehors des considérations économique, environnementale et sociale,

⁶ « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » est la définition contenue dans le Rapport Brundtland.

comprises dans la culture occidentale, la Francophonie, s'est souciee de l'intérêt à tenir compte des réalités de toutes les cultures et de leurs apports, et a proposé de s'intéresser à la question. Ainsi, « l'apport de la Francophonie est de rappeler l'importance de la diversité culturelle, des droits de l'Homme, des ressources humaines, de l'Etat de droit, des cadres juridiques stables, le respect des relations de travail, l'obligation d'une meilleure répartition des richesses (...) Le développement durable, c'est aussi une autre idée du développement à inventer avec les populations de moins en moins passives, beaucoup plus informées et moins dociles. La mondialisation est peut-être une logique économique, mais elle a un effet inattendu qui, tel un boomerang se retournera contre ceux qui croyaient fabriquer des consommateurs et qui se retrouveront face à des citoyens de plus en plus informés » (Wolton, 2008).

La diversité culturelle est entrain de suivre la même histoire que l'écologie ; considérée au début comme une utopie, elle devient de plus en plus, une réalité incontournable, car respecter la diversité culturelle équivaut aujourd'hui, à tenir compte des personnes et de leurs institutions, de leurs capacités et de leurs pratiques, dans toutes les actions de développement.

La prise en compte de la diversité culturelle et linguistique est donc une nécessité pour une appropriation des pratiques de développement durable.

La diversité culturelle « apparaît à beaucoup comme un objectif louable, assez utopique face à la mondialisation, elle va devenir une des premières préoccupations, au même titre que l'eau et l'énergie. Elle est apparue au Sommet de

Johannesburg comme le « quatrième pilier » du développement durable, sous l'influence conjointe de l'Unesco et de l'OIF, mais elle ne peut rester à la place du wagon de queue. La culture est le premier facteur de développement, comme elle est le premier facteur de paix et de sécurité humaine (...) Nul n'a besoin d'attendre un hypothétique consensus sur les orientations politiques pour admettre d'ores et déjà que la diversité est une richesse transversale à préserver immédiatement si l'on veut garder ouvertes les possibilités de choix dans tous les domaines sociaux : de la paix aux divers aspects du développement durable. » (Meyer, 2008).

Les différentes applications pratiques du développement durable font appel aux sciences, et ici encore, s'explique l'importance de la diversité, et surtout de la diversité linguistique, car « Parler dans une autre langue, c'est penser autrement, c'est déplacer les raisonnements (...) En changeant de langue, on change de mode de pensée, d'imaginaire, de raisonnement, de destinataire. Une langue, c'est une vision du monde. Parler, c'est utiliser toute une représentation du monde et de la société... » (Wolton, 2008).

Ces applications du développement durable et la science qui les sous-tend ne doivent pas être imposées à tous les peuples sans une adaptation au contexte local et aux réalités culturelles, parce que « la science ne peut apporter du développement durable si elle est instrument de domination d'un groupe sur un autre. Car une science qui isole, qui s'enferme dans la quête de l'origine, de l'homogénéité, n'est en fait qu'un mensonge ou une idéologie. (...) Et c'est l'ambition de la Francophonie universitaire de promouvoir la diversité

culturelle et donc la condition majeure d'un développement bien compris et qui soit porteur de la richesse du monde » (Mvé-Ondo, 2008).

En plus de son importance dans l'appropriation des sciences, la culture joue également un rôle important dans l'évolution politique de l'individu et des sociétés en général, et particulièrement dans la résistance face à certaines mutations sociales et politiques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Unesco, dans sa déclaration sur la diversité culturelle de décembre 2001, définit la culture comme une ressource politique : « Ce sont les traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social... Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de voir ensemble, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances ».⁷ Ainsi, pour magnifier l'importance de la diversité culturelle pour le développement durable et la survie de l'humanité, l'Unesco considère que la diversité culturelle « est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures. »⁸

Cette résistance face aux mutations permet d'expliquer les fondamentalismes de toutes sortes qui sont nés après la chute du Mur de Berlin et qui continuent à se développer à l'échelle mondiale entraînant l'insécurité et l'instabilité

⁷ Préambule de la Déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle.

⁸ Article 1 de la Déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle.

sociale dans plusieurs points de la planète.

Il faut également noter que l'absence de dialogue des cultures et le rejet de l'Autre, ne sont non seulement pas propices à l'acceptation des différences, mais créent des conflits et perturbent la paix mondiale.

La bataille pour la diversité culturelle et linguistique qui a été une priorité pour la Francophonie et l'Unesco, n'a pas été organisée simplement pour la protection et le développement des industries culturelles, car promouvoir la diversité culturelle et linguistique équivaut à promouvoir la paix, la sécurité humaine, la stabilité et le développement durable. Il ne peut pas y avoir de développement durable sans tenir compte des personnes, de leurs capacités, de leur liberté de choix, de leurs pratiques.

La diversité culturelle et la diversité linguistique étant des patrimoines communs de l'humanité, leur prise en compte et leur protection dans les stratégies de développement sont des priorités, comme la protection de la biodiversité et de l'environnement. Analysée sous cet aspect, la diversité culturelle et linguistique n'a pas été prise en compte ni dans les trois piliers classiques du développement durable, ni dans ses différents référentiels (Global Compact, Principes directeurs de l'OCDE, etc.). Le Global Compact ne prévoit que le soutien à l'élimination de la discrimination dans le travail, ce qui n'inclut pas totalement la conception francophone de la diversité culturelle et linguistique.

C'est pourquoi, la proposition de la Francophonie d'intégrer un pilier

« diversité culturelle et linguistique » s'impose, au risque de s'enfermer « dans la quête de l'origine et de l'homogénéité », ce qui constituerait « un mensonge de référence ou une idéologie » pour reprendre les propos de Bonaventure Mvé-Ondo.

2.2. De la nécessité de tenir compte des droits de l'Homme pour un développement humain durable

Les référentiels sur le développement durable ont généralement pris en compte les droits de l'Homme.

C'est le cas du Global Compact des Nations Unies qui les a intégrés dans la plupart des critères. En effet, dans le Pacte mondial, il est prévu de soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme, de s'assurer que les sociétés (entreprises) ne sont pas complices dans les abus du droit aux associations collectives, de soutenir la liberté d'association et la reconnaissance du droit aux associations collectives, de soutenir l'abolition du travail des enfants, et de soutenir l'élimination de la discrimination dans le travail.

En ce qui concerne les Principes directeurs de l'OCDE, il est prévu de respecter les droits de l'Homme, des personnes affectées par leurs activités, en conformité avec les engagements internationaux du gouvernement et du pays d'accueil.

Il s'agit cependant de veiller au respect par les multinationales des droits de l'Homme et des différentes conventions internationales qui régissent le droit du travail.

La Francophonie dans sa proposition sur la question du développement durable, va au-delà de cet aspect, et intègre « les valeurs démocratiques liées au respect des droits humains » (Wolton, 2008). Elle propose dans ce nouveau pilier, de tenir également compte de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle affirme que la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme sont des préalables pour un développement durable. Les raisons de cette affirmation sont multiples et liées à l'instabilité internationale et aux violations fréquentes des droits de l'Homme qui ne sont pas propices à un développement humain durable.

En effet, rien que dans son espace, la Francophonie constate « la persistance de violations graves et répétées des droits de l'Homme et le recul des questions des droits de l'Homme par rapport aux préoccupations sécuritaires, l'instabilité constitutionnelle et la multiplication des coups d'Etat et des ruptures de la démocratie, la prolifération des crises et des violences liées à des dysfonctionnements des processus électoraux, l'insuffisance des résultats obtenus dans la lutte contre l'impunité, la montée des extrémismes et des manifestations de racisme et de xénophobie, les exactions commises contre les journalistes et les défenseurs des droits de l'Homme... » (Diouf, 2010).

Pour atténuer ces dysfonctionnements, la Francophonie a adopté et mis en œuvre des textes normatifs : la Déclaration de Bamako de novembre 2000 sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, la Déclaration de Saint-Boniface de mai 2006 sur la sécurité humaine et la prévention des conflits, et la Déclaration

de Paris de février 2008 sur le droit et la justice.

L'application de ces textes a permis de démontrer que « la démocratie ne se décrète pas, qu'elle ne s'impose pas comme un modèle unique et définitif, qu'elle doit se construire dans la durée avec une grande persévérance. Le nouvel investissement démocratique de la Francophonie a de fait nécessité la définition d'une approche claire et adaptée, d'une méthode et, surtout, d'un encadrement normatif rendu crédible par un engagement formel de ses Etats et gouvernements membres » (Diouf, 2010). La mise en œuvre de ces textes a permis d'aboutir à des résultats très positifs, et la Francophonie « a contribué de manière significative au sein de son espace à la consolidation de l'Etat de droit, à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, au développement d'une vie politique apaisée, à la promotion et à la protection des droits de l'Homme (...), les institutions de l'Etat de droit se sont développées ; l'inégalité devant la justice et l'impunité ne sont plus tolérées ; les élections sont devenues partout la norme et le fondement de la légitimité démocratique ; le pluralisme s'est progressivement installé ; des organes de régulation et de médiation se déploient ; le respect de la liberté d'expression s'améliore » (Diouf, 2010).

Ainsi, ces initiatives politiques de la Francophonie ont donné des résultats qui peuvent être considérés comme des préalables à toute stratégie de développement.

Dans son allocution de la Baule du 20 juin 1990, lors de la séance solennelle d'ouverture de la 16^{ème} Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique, le

Président François Mitterrand qui croyait fermement au lien étroit entre le développement et la démocratie conseillait aux Chefs d'Etats africains d'opter pour la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme dans leurs pays respectifs, en tenant compte de leurs réalités respectives. À ses hôtes, il s'adressait en ces termes : « ... Puis-je me permettre de vous dire que c'est la direction qu'il faut suivre. Je vous parle comme un citoyen du monde à d'autres citoyens du monde : c'est le chemin de la liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement. On pourrait d'ailleurs inverser la formule : c'est en prenant la route du développement que vous serez engagés sur la route de la démocratie... »

En comparant l'écologie à la démocratie, Mitterrand leur disait aussi que « désormais on le sait bien : que survienne une glaciation ou un réchauffement sur l'un des deux pôles et voilà que le globe tout entier en ressent les effets. Cette réflexion ne doit pas rester climatique, elle s'applique à la société des hommes !... Enfin, on respire, enfin on espère, parce que la démocratie est un principe universel. Mais il ne faut pas oublier les différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs. » Il venait non seulement d'indiquer que le développement avait besoin de la démocratie, mais aussi que la diversité culturelle en constituait un préalable.

En adoptant en 2010 la Déclaration de Bamako, la Francophonie a été visionnaire, comme le dit si bien le Président Abdou Diouf : « Dix ans après, dans un environnement international qui a évolué et a été fortement marqué par la crise économique et financière et les

nouvelles exigences de gouvernance mondiale et de régulation, la validité et la pertinence des engagements de Bamako sont largement confirmées. La Francophonie politique continuera de s'en inspirer et à s'y référer pour renforcer ses actions là où elle est plus utile, là où elle peut faire valoir sa spécificité, sa valeur ajoutée, son exemplarité, avec ses moyens modestes, mais sa grande détermination » (Diouf, 2010).

Les deux piliers additionnels proposés par la Francophonie sont pertinents et doivent désormais être considérés comme des piliers de même niveau que les trois piliers classiques, et ne pas constituer les deux « wagons de queue ».

2.3. Les valeurs de dialogue et de solidarité, des préalables pour un développement durable

La mise en œuvre d'actions de promotion du développement durable nécessite la maîtrise de plusieurs outils scientifiques, techniques et de management et cela demande beaucoup d'expertise et de moyens financiers.

Sans une coopération internationale soutenue, une bonne partie du monde en sera exclue, et ce sera la même histoire que le concept de développement économique et de croissance. Cela n'est pas sans rappeler les propos de François Mitterrand à la Baule : « Il est vrai que l'Afrique est l'oubliée de la croissance, la laissée pour compte du progrès ; je dis ceci d'une façon rapide car, dans tel ou tel pays, on observe des efforts récompensés par le succès. Nous n'allons pas nous attarder pour tenter de désigner le coupable. Les responsabilités sont partagées. Dans mon esprit, elles commencent par l'insouciance ou

l'irresponsabilité des pays, qui par solidarité internationale et dans leur intérêt, devraient comprendre qu'une large et audacieuse politique Nord-Sud s'impose. » ; les mêmes arguments sont valables pour la plupart des pays d'Asie et de l'Amérique latine.

Les applications, les outils et les normes de développement durables⁹ requièrent des ressources financières, des ressources humaines et des technologies très avancées qui, aujourd'hui, ne sont pas à la portée de la plupart des pays en développement.

C'est cela qui fait du dialogue et de la solidarité, des facteurs importants de coopération entre les Etats, pour réussir un développement humain durable au niveau planétaire. Nous le constatons dans la lente évolution des résultats des négociations lors des différents sommets sur le climat organisés annuellement par les Nations Unies, en vue de préparer l'après-Kyoto.

⁹ On peut citer les outils tels que la responsabilité sociétale des organisations, l'Agenda 21, l'éco-conception, l'écologie industrielle, le commerce équitable, la démocratie participative, la microfinance, les stratégies nationales de développement durable, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, etc.

CONCLUSION :

L'important apport francophone au développement durable est basé sur des valeurs fortes et utiles pour toute l'humanité, comme le souligne Dominique Wolton : « c'est finalement sur l'horizon d'un certain nombre de valeurs démocratiques liées au respect des droits humains que la Francophonie, courageusement, essaie de se regrouper et de prendre position sur la question du développement durable. En posant la question de la diversité culturelle, la Francophonie pose celle des conditions politiques à la croissance économique. En touchant à l'économie, elle est un exemple typique des difficultés à faire conjuguer universalité des principes démocratiques et respect des diversités culturelles. Diversités culturelles qui vont aujourd'hui jusqu'à une réflexion sur la *pluralité* des modèles économiques, réelle nouveauté dans l'histoire de l'économie où domina trop longtemps l'idée qu'il n'existait *qu'un seul* modèle. Un tel exercice suppose de réexaminer les mots qui fondent les rapports entre l'identité-culture et politique : gouvernance, droits de l'homme, démocratie, développement durable, diversité culturelle » (Wolton, 2008).

En effet, la Francophonie a doublement créé de la valeur ajoutée pour le développement durable.

C'est d'abord par la Déclaration de Ouagadougou de 2004 qu'elle a proposé d'intégrer deux piliers additionnels pour compléter l'ossature du développement durable. Ainsi la diversité culturelle et linguistique et la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'Homme viennent

s'ajouter à l'économie, le social et l'environnement pour constituer les cinq piliers.

Ensuite, par l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ses programmes de développement durable, elle a prouvé que la solidarité et le dialogue sont des préalables pour réussir toute stratégie de développement de dimension internationale.

C'est en partageant les valeurs de dialogue et de solidarité que les acteurs du monde entier, du Nord comme du Sud, mettront en commun leurs capacités et leurs ressources pour l'application des outils de développement durable en vue de faire face aux effets de la mondialisation libérale.

Forte de ces valeurs de dialogue et de solidarité, et des engagements pris depuis le sommet de Ouagadougou, la Francophonie est devenue un laboratoire de développement durable. Elle peut servir d'exemple et de catalyseur comme ce fut le cas avec la Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles adoptée à l'Unesco, et constituer un modèle pour le reste du monde.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

- AFEISSA, H.S, (2007), *Ethique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, Paris, Librairie Philosophique J. Vérin.
- ARNAUD, S. GUILLOU, M. SALON, A. (2005), *Les défis de la Francophonie. Pour un monde humaniste*, Paris, Alfarès.
- BEAUDOIN, L. et PEQUIN, S. (dir.), (2008), *Pourquoi la Francophonie*, Québec, VLB Editeur.
- BILLION, D. (dir.), (2008), *L'avenir de la Francophonie*, Paris, Dalloz, La revue internationale stratégique n° 71.
- BOUCHET, M.H. (2005) , *La globalisation. Introduction à l'économie du nouveau monde*, Paris, Pearson Education.
- BOURG, D. (2003), *Le nouvel âge de l'écologie*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer.
- BROWN, L.B. (2007), *Le Plan B. Pour un pacte écologique mondial*, Paris, Calmann-Lévy - Souffle Cour Editions.
- CAVANAGH, J et MANDER, J. (2005) (dir.), *Alternatives à la globalisation économique. Un monde meilleur est possible*, Montréal, Les Editions Ecosociété.
- DROZ, Y. et LAVIGNE, J.C. (2006), *Ethique et développement durable*, Paris, Editions Karthala.
- TARDIF, J. et FARCHY, J. (2006), *Les enjeux de la mondialisation culturelle*, Paris, Editions Hors Commerce.
- DE FOUCAULD, J.B. (2002), *Les 3 cultures du développement humain*, Paris, Editions Odile Jacob.
- GOLDSMITH, E. et MANDLER, J. (dir.), (2001), *Le procès de la mondialisation*, Paris, Fayard.
- GUEYE, N. (2010), *Le développement durable et la mondialisation. Le rôle de la Francophonie*, Sarrebruck, Editions universitaires européennes.
- GUILLOU, M. (2004), (dir), *Les entretiens de la Francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant*, Paris, Alfarès.
- KRUGMAN, P.R. (2000), *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*, Paris, La Découverte.
- LAULAN, A.M. et OILLO, D. (dir.), (2008), *Francophonie et mondialisation*, Paris, CNRS-Editions.
- LOROT, P(dir.), (2001), *Dictionnaire de la Mondialisation*, Paris, Ellipses.
- MERCURE, D. (dir), (2001), *Une société monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Québec, Editions De Boeck Université De Boeck.
- PHAN, T et GUILLOU, M. (2011), *Traité d'enseignement Francophonie et Mondialisation*, Paris, Editions Belin.
- RECLUS, O. (1883), *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette.
- ROOZEN, N. et VAN DER HOFF, F. (2001), *L'aventure du commerce équitable*, Paris, Editions J.C. Lattès.
- DE SENARCLENS, P. (2002), *La mondialisation. Théories, enjeux et débats*, 3^{ème} édition, Paris, Armand Colin.
- TAYLOR, P. (1986), *Respect for nature. A theory of environmental Ethics*, Princeton, Princeton University Press.

VERNIERES, M. (2003), *Développement humain. Economie et politique*, Paris, Economica.

WOLTON, D. (2003), *L'autre mondialisation*, Paris, Flammarion.

Rapport Brundtland des Nations Unies, 1987

Revue et périodiques :

Le Monde du 20 mai 1998

Le Monde des 17-18 mai 1998.

Le Monde des 1^{er}- 2 février 1998.

Nations Unies (1972), *Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm 5-16 juin 1972.*

Déclaration, plan d'action, recommandations, résolution, Genève : Centre de l'information économique et sociale à l'Office européen des Nations Unies.

Jeune Afrique n° 2508 du 1^{er} au 7 février 2009.

Revue Géoéconomie, Paris, Choiseul, 2010

Autres documents :

Déclaration de Ouagadougou, OIF, 27 novembre 2004

Déclaration sur la diversité culturelle, Unesco, décembre 2001.